



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 8 juillet 2025 à 11 h 15 à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Steve Moran, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Mike Duggan, Catherine Craig-St-Louis, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Sont absents, monsieur le conseiller Jocelyn Blondin et madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent.

Monsieur le conseiller Steven Boivin préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Simon Comtois, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Andrée Loyer, directrice exécutive, François Léveillé, directeur de cabinet, Antoine Cremer, Mélisa Feirrer, attachés politiques et M^e Véronique Denis, greffière, ainsi qu'Alexandra Aubry-Richard, directrice territoriale, centre de services de Hull, Élodie Bouchard, coordonnatrice de projet, Urbanisme et développement durable, Dave Cassivi, directeur territorial, centre de services de Buckingham et Masson-Angers, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau, Marco Pilon, directeur adjoint – Planification et gestion du territoire et programmes, Urbanisme et développement durable, Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications et Marianne Strauss, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer.

CP20250708-P1

REFONTE DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Présentation par monsieur Marco Pilon et madame Élodie Bouchard.

L'objectif de la présentation est de présenter la proposition du nouveau règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Plan de la présentation :

1. Mise en contexte;
2. Démarche;
3. Approche;
4. Contribution du nouveau PIIA;
5. Nouvelle structure simplifiée;
6. Thèmes des objectifs et critères;
7. Échéancier.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin souligne que ce processus était nécessaire, que ce sera une plus-value pour tous. Il s'agit d'un outil stratégique, mieux arrimé avec les règlements d'urbanisme et la planification du territoire.

Madame la conseillère Caroline Murray souhaite rassurer les citoyens, mentionnant que cette révision permettra à tous d'avoir plus de prévisibilité.

Madame la conseillère Anik Des Marais remercie le SUDD d’avoir inclus les membres de la CELCC et du CCU dans cette révision. Elle souligne aussi la consultation des promoteurs, ainsi que les associations de résidents. Concernant l’obligation de consultation, elle demande où en est rendu ce dossier suivant une résolution adoptée par le conseil. À la page 31, elle mentionne qu’il serait utile de voir les changements au règlement de zonage et au règlement d’administration lors de la prochaine présentation. Madame Des Marais apprécie l’effort de considérer l’énergie passive. Elle adresse un questionnement relatif aux appareils de climatisation en façade. Concernant le volet de consultation des projets d’envergure, monsieur Pilon mentionne que des validations ont été faites au printemps dernier. Il résume les moments où le conseil municipal peut exiger des consultations, légalement (LAU). Des recherches sont en cours afin de voir comment pourrait être mise en application cette démarche, autrement que par la LAU. Il explique qu’il est toutefois demandé aux promoteurs d’expliquer les démarches consultatives qu’ils souhaitent mettre en place, sans être obligatoires. Pour le volet environnemental, monsieur Pilon fait mention des gains réalisés au cours des dernières années. Les critères seront bonifiés dans la version proposée, monsieur Pilon fournit quelques exemples. Concernant les équipements de climatisation, monsieur Pilon explique les modifications faites au règlement de zonage (masquage des unités visibles). Ce volet sera renforcé à même la révision du PIIA.

Madame la conseillère Catherine Craig-St-Louis souligne que la ville est en évolution et qu’il est souhaité de mieux encadrer les changements. Elle remercie le travail des équipes, en référence notamment à la page 35.

Fin du comité plénier public à 12 h 15.